



Verification legalit  des CGV

Par **M4XxXxX**, le **23/05/2016**   **04:19**

Bonjour,

J'ai une question sur les conditions g n rale de vente d'un mandataire auto-internet, je vous cite un passage :

" Le d lai de r tractation expire 14 jours apr s la date de conclusion du contrat c'est- -dire au jour de l'envoi par le client des documents, et notamment du mandat de recherche, sign s. "

Si je comprend bien, mon d lai de r tractation d bute le jour ou j'envoie par mail les documents sign  (date et heure de l'email faisant foi) ?

Hors la loi impose que la date de d but soit la date de conclusion du contrat, et non pas le jour de l'envoi par le clients des documents ?

Est ce que ce passage des CGV est l gal ?

Merci d'avance,

Par **Lag0**, le **23/05/2016**   **08:03**

Bonjour,

[citation]Hors la loi impose que la date de debut soit la date de conclusion du contrat, et non pas le jours de l'envoi par le clients des documents ? [/citation]

Mais c'est bien ce qu'indique les CGV :

[citation]" Le délai de rétractation expire 14 jours après la date de conclusion du contrat
[/citation]

C'est bien lorsque vous signez le mandat que le contrat est conclu, donc lorsque vous envoyez ce mandat signé.

Par **M4XxXxX**, le **23/05/2016** à **13:32**

pour qu'il soit conclu la loi oblige aussi que le vendeur en accuse réception donc c'est uniquement à partir de la confirmation de commande du vendeur que le délai de rétractation cours ?

voici le texte de loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006150272&cidTexte=LEGIT>

Par **Lag0**, le **23/05/2016** à **13:36**

Mais dans votre cas, on ne parle pas de commande ! C'est juste un contrat que vous passez avec le mandataire pour qu'il recherche un véhicule. Il ne peut donc pas accuser réception d'une commande.

Dans le cas d'une commande, le délai de rétractation commence à la livraison, c'est encore un autre cas...

Par **M4XxXxX**, le **23/05/2016** à **15:16**

Merci beaucoup pour vos réponses Lag0.